

BILAN DE L'ENQUÊTE

MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN

DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

Françoise MARTINETTI IEN 1^{er} degré Nice 4

Loïc MATHON IA-IPR en sciences de la vie et de la Terre

Chargés de mission académique du suivi du socle commun

Ce bilan s'appuie sur les réponses à une enquête lancée en fin d'année scolaire 2011-2012 dans laquelle il était demandé aux enseignants des écoles et des collèges de préciser :

- L'enseignement par compétences
- L'évaluation des compétences
- La validation des compétences
- La nature des outils utilisés
- Les incidences au niveau des élèves, des enseignants et des parents

Nombre de circonscriptions qui ont répondu : 21

Nombre de collèges qui ont répondu : 40

Nous avons choisi de réunir les réponses des écoles et des collèges dans chacune des rubriques de l'enquête

Points positifs et valeur ajoutée	Points de vigilance
<p>En 2010/2011, les IA/IPR et les IEN ont conduit conjointement, dans les 12 bassins de l'Académie, avec l'appui d'un groupe de « formateurs socle », des journées de formation (7 professeurs par collège ainsi que de nombreux chefs d'établissement étaient présents)</p> <p>Les IEN et les IA-IPR ont utilisé les différents moments institutionnels pour informer puis former les équipes d'enseignants sur le socle et le LPC (réunions de directeurs, animations pédagogiques, stages de circonscription, stage d'établissement, formation continue).</p> <p>Au niveau du 06, le socle est intégré dans le modèle départemental de la trame du rapport d'inspection et dans les documents concernant l'évaluation d'école (en termes de validation des paliers 1 et 2)</p> <p>Dans le 83 comme dans le 06 la mise en œuvre est majoritairement sous tendue par le biais de différents projets (projets de circonscription, projets de cycle, projets de classe, projets interdisciplinaires)</p> <p>ENSEIGNER PAR COMPETENCES</p> <p>Dans les écoles, le sujet a été mis à l'ordre du jour des conseils des maîtres et des conseils de cycle régulièrement depuis 3 ans.</p> <p>La mise en œuvre du socle a induit davantage d'échanges entre enseignants et davantage de travail en équipe au niveau des cycles.</p>	<p>Les professeurs des écoles éprouvent la nécessité d'une formation, d'un accompagnement pour ils s'approprient plus complètement « les situations complexes ».</p> <p>Les professeurs de collège demandent des formations (exemples : « tâches complexes et compétences », « évaluer une compétence à différents niveaux »).</p> <p>Certains professeurs souhaitent que le thème du socle soit davantage abordé par les corps d'inspection lors de visite ou d'inspection en établissement.</p> <p>Très ponctuellement et notamment en cas de refus de principe, la répartition des compétences travaillées est proposée par l'équipe de direction : ce qui entraîne une adhésion nuancée de la part des professeurs.</p>

Certains enseignants intègrent dans leur fiche de préparation les compétences et les micro compétences (grilles de référence) du socle (constat fait lors des visites de conseillers pédagogiques de circonscription et en inspection)

Un point émergeant dans le 83 est l'apparition de situations complexes permettant de valider plusieurs compétences dans divers domaines d'une même tâche.

Les professeurs des écoles soulignent la nécessité de diversifier les situations d'évaluations sur les connaissances, les capacités et les attitudes

Les compétences travaillées sont réparties par discipline pour couvrir l'ensemble des compétences enseignées. Ce travail est réalisé en conseil d'enseignement et en conseil pédagogique, sous l'impulsion de l'équipe de direction. Chaque compétence est travaillée plus particulièrement dans plusieurs disciplines simultanément. Ce travail est réalisé à tous les niveaux et ce de manière régulière.

La répartition des compétences travaillées par discipline se formalise souvent sous forme d'un tableau que les professeurs s'approprient.

Les compétences sont travaillées avec une progressivité au cours de l'année et mais aussi entre les différents niveaux, avec des activités transversales quand cela est possible.

On observe la mise en place de périodes de remédiation pour les élèves en fonction des difficultés rencontrées dans telles ou telles compétences, en collaboration entre les professeurs d'une équipe pédagogique.

L'implication dans l'enseignement par compétences est hétérogène. Pour certaines matières (sciences de la vie et de la Terre, sciences physiques et chimie, langues étrangères, EPS), il est plus aisé de mettre en œuvre un travail par compétences au regard du programme. Pour d'autres matières, c'est plus difficile.

Des difficultés sont parfois pointées d'une part pour travailler de façon transversale et d'autre part pour créer un lien entre le socle et le programme disciplinaire.

EVALUER PAR COMPETENCES

L'évaluation des compétences est faite à la fois par discipline et en interdisciplinarité selon la compétence. Les professeurs des différents pôles disciplinaires évaluent les compétences à l'oral, à l'écrit et par des mises en situation, par exemple des tâches complexes. En général, l'évaluation des compétences est intégrée à l'enseignement quotidien dans toutes les disciplines, participant à l'évaluation formative des élèves.

Il n'y a pas une stratégie d'évaluation qui soit figée. Néanmoins la grille de répartition des compétences évaluées pose un cadre pour les professeurs arrivant dans l'établissement.

Dans certaines disciplines, les compétences sont évaluées en parallèle des évaluations sommatives, en contrôles et lors des activités pratiques. Les items sont clairement mis en évidence et un système d'auto évaluation par les élèves leur permet de suivre leur progression.

OUTILS UTILISES POUR LE SUIVI DES ACQUIS DES ELEVES

A l'école :

Dans le 06, on utilise le livret numérique de Tristan Simonot, CPD TICE et des livrets propres à l'école ou au groupe scolaire

Au collège :

Outils informatiques :

- PRONOTE

On observe une hétérogénéité des situations d'évaluation. Les maitres souhaitent des exemples d'évaluations dans toutes les compétences du socle comme celles qui existent en langues vivantes, mathématiques, en français et pour les techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC).

A l'école, il y a peu d'évaluation orale sauf en maternelle ; les évaluations écrites prédominent.

L'évaluation a lieu au sein des cours mais la qualité des évaluations est très variable d'un enseignant à l'autre, d'une discipline à l'autre.

La principale difficulté rencontrée par les enseignants est la pression subie pour la notation. La note chiffrée est parfois traduite en compétences.

<ul style="list-style-type: none"> - LPC - SACOCHE - GIBIC <p>Documents papiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCONET - LPC - Grille papier propre à l'enseignant <p>Les élèves peuvent disposer d'une grille d'autoévaluation annuelle des compétences en document papier ou sur l'espace numérique de travail.</p> <p>VALIDER LES COMPETENCES</p> <p>La validation est réalisée en fin de 3ème, à partir des évaluations faites pendant l'année en cours. Celles des années précédentes sont également prises en compte pour ce bilan final.</p> <p>La validation se fait de façon collégiale : lors de conseils de classe, lors de conseils d'équipes pédagogiques ou de réunions d'harmonisation au sein de l'établissement.</p> <p>Parfois, le professeur principal et en dernier ressort, le chef d'établissement synthétisent et valident l'acquisition des compétences et donc du palier 3, en utilisant les évaluations des professeurs des différentes disciplines.</p>	<p>Certains professeurs des écoles se demandent s'il est nécessaire d'avoir deux outils : un livret d'évaluation et un livret de validation</p> <p>A l'école, les situations de la validation sont variées : c'est souvent l'enseignant de CE1 ou de CM2 qui propose la validation du palier et le conseil de cycle qui confirme. Ou alors le maître de CE1 ou de CM2 travaille seul à la validation du palier. .</p> <p>Au collège, l'habitude de renseigner régulièrement l'outil d'évaluation n'est pas encore acquise par tous les</p>
--	--

INCIDENCE SUR LES ELEVES

Le fait de travailler par compétences permet de valoriser la réussite de l'élève dans un domaine particulier, ce qui aurait pu être masqué dans une évaluation plus globale.

L'auto évaluation et le suivi tout au long de l'année permet aux élèves d'être davantage acteur dans leur progression individuelle.

Pour les élèves en grande difficulté, cela permet de cerner plus précisément les difficultés, ce qui guide les points à consolider avec eux. Pour eux, cela rend aussi leurs difficultés plus lisibles.

A l'école comme au collège, l'enseignement par compétences :

- permet aux élèves d'appréhender les apprentissages d'une manière plus transversale et de donner du sens,
- a été bénéfique pour les élèves en difficulté qui se sont sentis valorisés dans leur capacité à acquérir les compétences 4, 6 et 7.

enseignants, par toutes les disciplines.

Certains professeurs valident les compétences en fin de 4ème, ce qui pose un problème pour d'autres professeurs en début de 3ème.

La validation des compétences est appliquée parce que c'est une demande institutionnelle.

Pour certains enseignants, l'enseignement par compétences n'a pas d'incidence notable sur la réussite des élèves. Il vient se superposer à ce qui existe déjà : les programmes disciplinaires, les évaluations et notes trimestrielles. Ces dernières restent prioritaires aux yeux des élèves et des professeurs. Il n'y a pas d'apport visible chez les élèves car ils ne portent aucune considération au Livret personnel de compétences.

La logique de la note est importante, le diplôme national du brevet est toujours obtenu grâce aux notes.

INCIDENCE SUR LES PROFESSEURS

L'incidence principale est une meilleure qualité des objectifs ciblés, l'enseignant organisant sa séquence et ses séances par rapport à une ou deux micro compétences (grilles de référence)

Le travail sur les compétences est une incitation à plus de collaboration entre professeurs et à plus de cohérence dans les progressions. Il permet d'adapter la préparation des séquences pédagogiques en fonction des besoins identifiés chez les élèves.

Dans ce cadre, les professeurs envisagent d'emblée la variété des activités et les compétences que les élèves doivent travailler au cours de la séquence pédagogique. Les apprentissages sont articulés à des capacités.

INCIDENCE SUR LA RELATION AVEC LES PARENTS

Un accompagnement explicite des parents est nécessaire dès le début de l'année pour leur permettre de suivre les progrès de leurs enfants dans l'acquisition des compétences.

La tenue d'une grille de suivi des élèves permet de mieux cerner le profil de chaque élève et rend plus précis le dialogue avec les parents. Pour ceux qui suivent l'auto évaluation des élèves matérialisée dans le cahier de l'élève, ils apprécient cet apport du LPC. (Il faut savoir que cela ne concerne que très peu de parents.)

A l'école comme au collège, certains enseignants expriment le fait que leur travail s'est considérablement alourdi, que l'enseignement s'est rigidifié.

Réaliser des activités en fonction des items des compétences demande beaucoup de temps de préparation et de correction.

A l'école, le LPC apparaît comme beaucoup trop complexe à expliquer aux parents notamment en éducation prioritaire

De la même manière, la mise en œuvre du LPC n'a pas beaucoup d'impact sur les parents car il n'est pas significatif : il ne remplace pas les bulletins trimestriels.

Les compétences avec leurs items très nombreux obscurcissent le dialogue avec les parents.

UNE REUSSITE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN ET DU LPC : LA LIAISON ECOLE – COLLEGE

Le LPC a rapproché les deux ordres d'enseignement, les liens se sont renforcés de façon générale entre l'école et le collège. Les rencontres 1^{er} et 2nd degré ont été plus nombreuses. Ces rencontres ont permis une réflexion commune sur la mise en place du socle et une meilleure appropriation de la démarche pédagogique. Un travail d'harmonisation des pratiques a été réalisé.

Dans certains dispositifs ECLAIR, la réflexion et le travail sur l'Ecole du socle sont bien engagés. Certaines écoles soulignent le bien-fondé du LPC qui permet de mieux constituer les groupes de besoins des enfants en difficulté.

Le LPC permet de constituer les classes de 6^{ème}, d'organiser l'accompagnement personnalisé et de mettre en œuvre des projets personnels de réussite éducative (PPRE) efficaces : les élèves ayant des difficultés sont repérés et des « PPRE passerelle » permettent le suivi des élèves du CM2 à l'entrée au collège Les systèmes d'évaluation peuvent converger : pour les professeurs travaillant en liaison avec les classes primaires, ceci facilite le travail d'équipe.

Dans le 06, les outils élaborés au niveau départemental ont favorisé les échanges notamment sur les enfants en difficulté. Dans le 83 le LPC permet une validation des compétences au rythme des élèves en difficulté et une meilleure réactivité de l'enseignant par rapport à la remédiation.

Un seul bémol : pour certains, l'évaluation de fin de CM2 en français et mathématiques a pu s'avérer plus efficace que le LPC.

DIFFICULTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN ET DU LPC

En raison principalement de l'opposition de principe de certains enseignants à la formation et à l'évaluation par compétences, qui se rencontre rarement cependant, cette difficulté a des conséquences sur la relation entre l'équipe de direction et les enseignants.

Des professeurs soulignent le manque de cohérence entre les compétences et le contenu des programmes, dans certaines disciplines.

Le LPC peut représenter une « véritable usine à cases ».

Sur la forme, il y a trop d'informations à relayer auprès des élèves et aussi des parents, si bien que ceux-ci manquent de lisibilité sur l'activité à réaliser.

Les effectifs croissants des classes rendent plus ardue la mise en place d'évaluations personnalisées.

PERSPECTIVES

1/ Le recadrage national (BOEN du 27 septembre 2012)

- **Une redéfinition du socle commun de connaissances et de compétences et de son évaluation.** Cette rénovation permettra de mieux articuler le socle commun avec les programmes et favorisera une meilleure appropriation par les enseignants, les familles et les élèves.
- **Des modalités concrètes d'allègement du livret personnel de compétences** seront proposées au cours de l'année scolaire 2012-2013. L'objectif est de simplifier le processus de validation du socle commun afin de faciliter le travail des enseignants et des chefs d'établissement, tout en ménageant les voies de l'évolution à venir.
- **Le principe selon lequel seule la validation des compétences est obligatoire est réaffirmé. L'effort de simplification porte essentiellement sur le processus de validation et l'information des familles :**
 1. Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières, l'attribution du socle repose uniquement sur la validation des sept compétences, sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du livret personnel de compétences.
 2. Lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée, les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items (26 domaines, pour le palier 3, contre 97 items au total).
 3. Une simple attestation de validation des compétences, en une page au lieu des 25 pages du livret actuel, sera adressée aux familles. Parallèlement, le paramétrage de l'application LPC est en cours de simplification.
- S'agissant du premier degré, le déploiement expérimental du livret scolaire numérique est différé. Ce moratoire permettra de mettre l'application en phase avec le contenu de la future loi d'orientation et de travailler à la synergie entre premier et second degrés.

Les conditions de validation du socle commun dans le cadre du diplôme national du brevet ne seront pas modifiées pour la session 2013.

 - Le LPC simplifié sera présenté lors du CSE du 18 octobre 2012.
 - L'application informatique dédiée sera modifiée avant la fin du mois de novembre. La nouvelle version sera livrée aux écoles et établissements dans le courant de la première quinzaine de décembre 2012.

2 / Le rapport de l'Inspection Générale (août 2012) : La mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège

Nous présentons les préconisations à court terme de l'Inspection Générale (année scolaire 2012-2013) pour alimenter la réflexion sur la mise en œuvre du LPC au collège (http://media.education.gouv.fr/file/2012/67/2/Rapport-IGEN-IGANER-2012-094-La-mise-en-oeuvre-du-livret-personnel-de-competences-au-college_226672.pdf)

- Réaffirmer le rôle central du pilotage pédagogique en académie et au local :

Faire porter l'évaluation et le dialogue de gestion avec les établissements sur la qualité des modalités d'évaluation des acquis des élèves plus que sur les résultats bruts (moyennes aux examens...) ;

Demander aux corps d'inspection de dépasser le rôle d'impulsion ou d'injonction académique au profit d'un rôle de régulation et d'accompagnement au plus près des équipes ;

Demander aux chefs d'établissement d'arrêter une politique pédagogique susceptible de favoriser la mise en œuvre du socle commun et du LPC dans toutes ses dimensions (communication avec les familles, suivi des pratiques d'évaluation destinées à un suivi des acquis réels des élèves...) ;

- Encourager le développement des pratiques d'enseignement et d'évaluation qui construisent et évaluent de véritables compétences, par des formations et un appui renforcé sur les outils disponibles (grilles de référence, situations d'enseignement et d'évaluation, ...)

- Assurer au niveau national pour le LPC :

La clarification de ses différentes fonctions en distinguant les étapes de suivi des acquis, de renseignement des items et de validation d'une compétence ;

La continuité de l'outil numérique entre le premier et le second degré, entre le collège et le lycée ;

Son intégration au livret scolaire numérique ;

La fonction de suivi des acquis, en imposant de le remplir jusqu'à l'item et en favorisant son renseignement annuel et non uniquement aux moments des paliers de validation.